

# Année de césure

Mobilité internationale, bénévolat, stage sous convention, entrepreneuriat... L'année de césure se vit différemment selon chaque étudiant. L'essentiel est de bien préparer son projet.

L'année de césure, de la durée d'une année universitaire, est une année "suspendue" dans le cadre d'un cursus permettant à l'étudiant(e) de :

- Se tester et de trouver sa voie
- Développer un projet personnel
- Favoriser et d'approfondir son projet professionnel

Les projets possibles sont multiples : stage sous convention, service civique, volontariat, bénévolat, emploi, entrepreneuriat, séjour à l'étranger, période de formation.

Le dispositif concerne tous les étudiants souhaitant réaliser une année de césure et est ouvert aux étudiants post-bac.

Durant l'année de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant à l'ICP et bénéficie de ses avantages. L'année de césure écoulée, il reprend ses études dans la formation ou le cursus choisi (dans le respect du calendrier d'inscription).

L'expérience conduite pendant cette période peut être inscrite dans le supplément au diplôme : un plus pour le CV !

## Droit d'inscription

460 € de droit d'inscription

## Calendrier

Mars	Demander un dossier de candidature au secrétariat de sa faculté
Entre le 15 mars et le 15 mai	Dépôt du dossier
Sous un mois après réception du dossier complet	Réponse des facultés
A partir de Juillet	Si le dossier est accepté, inscription en année de césure auprès du secrétariat universitaire de l'ICP après l'obtention du devis auprès des Facultés

## Une année de césure diplômante en mission à l'international ?

Découvrez le [DU Solidarités internationales](#), un partenariat entre Intercordia et l'ICP, accessible quel que soit votre niveau universitaire.